



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE

AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	24 avril 14
Convocation du	20 avril 14
Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	10
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	P Reinhold Von Essen

Présents :

July Rauscher, Bifante Marion , Dargère Hedy 1° adjoint, Falconner Heather, Morin Marc, Piccin Annie, Piel Isabelle, Pons Jean Claude, Maire, Reinhold von Essen Patricia, 2° adjointe

Excusés

Moreno Parfait

Pouvoir

Alexandre Brigitte à Heather Falconner

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de séance du 16/4/14

Le président donne lecture du compte rendu de la séance du 16/4/14

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Budget : Présentation générale

Le président du Conseil donne lecture dans ses détails du budget communal : le budget communal de fonctionnement se monte à 292 635€ ; il est à l'équilibre et fait ressortir une capacité d'autofinancement de 14620€ minimum, soit à peine 5% du budget ce qui est insuffisant ; des économies seront à rechercher sur chacun des postes de dépense, sachant que les impôts resteront stables en 2014, en ce qui concerne la part communale.

Détails dans la section investissement, les projets suivants seront financés en 2014 :

- Salle de classe , agrandissement : 40000€ (Dont 14000€ de subventions)
- Logement locatif fin des travaux : 75000€ (subvention 44500€)
- Isolation logement locatif: 10 000€ (subvention 30%)
- Voirie réseau Distribution Rue Marragon : 29000€
- Réhabilitation logement locatif : 45 000€
- Mise à niveau informatique (Licences, logiciel, mémoire vive) : 7790€
- Etude Règlement local de publicité : 2700€

-Les détails de dépenses sont proposés en fonction des dépenses effective de l'exercice précédent. Certains postes sont revus à la baisse et selon le même principe de report.

- Il apparaît que certains postes (Photocopies , papier jetable etc...) pourraient faire l'objet d'une réflexion afin de réaliser des économies. Le Conseil Municipal en prend note et propose d'y réfléchir dans le courant de l'année ou lors des prochains choix d'achat

- A propos des subventions le Président interroge le Conseil sur la pertinence d'une somme fixée à 70€ et attribuée selon l'ordre des demandes provenant des associations locales. Il propose éventuellement d'accorder une somme plus importante et sur présentation d'un projet. Le Conseil municipal en délibère et préfère rester sur le fonctionnement antérieur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la proposition de Budget Général à l'unanimité.

3. Budget Photovoltaïque

Le président donne lecture des détails du budget Photovoltaïque: avec une recette légèrement excédentaire, la vente du courant électrique couvre, en effet, largement les frais d'emprunt.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget photovoltaïque à l'unanimité.

4. Budget CCAS

Le président donne lecture des détails du budget CCAS, qui est limité à la seule opération des chocolats en faveur des personnes âgées de plus de 65 ans.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget CCAS à l'unanimité

5. Maison Callabat : menace de péril

Suite à plusieurs remarques d'habitants de la commune sur les dangers que la situation de la maison dite " Callabat " fait courir à d'éventuels curieux ainsi qu'aux enfants qui s'y aventurent en dépit des interdictions, il est à nouveau étudiée par le Conseil Municipal de prendre un nouvel arrêté de péril. Le président expose l'historique :

- Arrêté de péril pris par le précédent Conseil
- réponse favorable du propriétaire qui s'était engagé à faire les travaux requis
- Absence d'action par la suite, depuis 6 ans aucune nouvelle.

Le président expose la situation actuelle et propose au Conseil Municipal de reprendre un arrêté de péril avec une date butoir de réalisation des travaux .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision de prendre un arrêté de péril pour la maison Callabat

La date du prochain Conseil est fixé le 21 mai 2014 à 20:30

La séance est levée à 23 heures

Le Maire
Jean Claude Pons